



energie citoyenne
pour Saint-Junien

Saint-Junien, le 09 mars 2025.

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
2 place Auguste-Roche
87200 Saint-Junien

Objet : prochain conseil municipal

Monsieur le Maire,

Dans la perspective du conseil municipal du 10 mars 2025, nous vous sollicitons afin de bien vouloir inscrire dans l'ordre du jour les points suivants :

- Retransmission vidéo des séances du conseil municipal ;
- Motion relative au maintien de la carte des formations et enseignements du lycée Paul-Éluard de Saint-Junien (à cette fin, vous trouverez ci-joint le texte proposé).

Nous restons à votre disposition et nous vous remercions par avance pour votre réponse.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Les membres du groupe « Énergie citoyenne – Écologie Solidarité Démocratie »,

*Yoann Balestrat, Frank Bernard, Corinne Guillot,
Jean-Sébastien Piel et Nathalie Tarnaud*

**Motion relative au maintien de la carte des formations et enseignements
du lycée Paul-Éluard de Saint-Junien**
Proposée par le groupe Énergie citoyenne

Considérant l'alerte lancée par la communauté éducative, les élèves et les parents d'élèves du lycée Paul-Éluard de Saint-Junien concernant l'annonce de la perte de 46 heures d'enseignement par semaine dès la rentrée de septembre 2025,

Considérant qu'au regard de cette diminution de la dotation horaire il est envisagé la fermeture d'une classe de première, la suppression d'un poste de professeur d'EPS, la fin de la section sportive (athlétisme) ainsi que la perte de l'unique professeur d'allemand titulaire dans l'établissement,

Considérant que seraient également réduites donc menacées les options EPS et théâtre,

Considérant l'atteinte à la qualité de l'enseignement au sein de notre lycée que porterait cette diminution de la dotation horaire induisant, d'une part, l'augmentation des effectifs par classe et, d'autre part, des difficultés croissantes pour organiser des dédoublements,

Considérant aussi que cette nouvelle organisation risque de conduire à des refus d'accueil d'élèves en cours d'année scolaire, les classes étant surchargées,

Considérant la nécessité de garantir une offre de formation qui ne se réduise pas au « strict minimum » pour maintenir l'attractivité de notre lycée et permettre aux jeunes de notre territoire rural de bénéficier des mêmes chances que celles offertes aux élèves issus des grands centres urbains,

Considérant la gravité du préjudice, pour nos élèves et pour notre territoire, que les mesures envisagées en raison de la baisse de la dotation horaire font porter sur le lycée Paul-Éluard,

Le conseil municipal de Saint-Junien :

- Affirme son opposition à toute diminution de la dotation horaire allouée au lycée Paul-Éluard de Saint-Junien ;
- Souhaite que toutes les options et sections proposées au sein du lycée Paul-Éluard de Saint-Junien soient maintenues, tout comme les postes d'enseignant ;
- Interpelle le Rectorat de l'académie de Limoges et la Région Nouvelle-Aquitaine afin qu'un engagement conjoint soit pris en ce sens.